



La Défense, le 17 novembre 2014

## MESSAGE 2014 – 54

### LA CHAÎNE DE RENSEIGNEMENT AU REGARD DU TRAITEMENT DE LA RADICALITÉ ET L'INTEGRATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT

La menace terroriste d'inspiration islamiste qui pèse sur la France est une réalité qui ne fait plus débat. Dans ce contexte, la lutte contre l'engagement radical violent et les filières djihadistes constitue un enjeu majeur, auquel les services de police doivent faire face, notamment dans le cadre du plan gouvernemental mis en œuvre en avril 2014, pour prévenir la radicalité et démanteler les filières.

Au titre du renseignement, cette mission relève à titre principal de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) et, pour la Préfecture de Police, de la Sous-Direction en charge de la lutte anti-terroriste au sein de la Direction du Renseignement (DRPP).

Le Service Central du Renseignement Territorial (SCRT) et la Sous-Direction de l'Information Générale (SDIG) de la DRPP (incluant notamment les Services Territoriaux de Renseignement de la petite couronne) ne sont pas, en principe, en charge de cette thématique qui ne relève pas, originellement, de leur champ missionnel.

Pour autant, en raison de la menace massive et sans précédent pesant sur le territoire national, le SCRT et la SDIG de la DRPP ont été associés à la mission de prévention et de lutte contre la radicalisation. C'est ainsi que désormais ces services participent à l'évaluation et au traitement des signalements du CNAPR<sup>1</sup> ainsi qu'à la détection précoce d'individus liés à la mouvance islamiste radicale. Le SCRT a, de plus, fait l'objet de transfert d'objectifs de la part de la DGSI ne présentant plus le caractère de danger imminent mais qui doivent être a minima « suivis » et non « surveillés ».

« Conçues » à moyens constants, ces nouvelles missions qui nécessitent un travail approfondi de vérifications et de recoupements ont un impact évident sur le cœur de métier des services concernés. Le risque est alors, faute de possibilité d'accumuler les priorités, un délaissement de certaines thématiques avec la création dans certains endroits de véritables « zones blanches ». Il en est ainsi, par exemple, du suivi de l'islam de France. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il paraît aujourd'hui manifeste que cette réorientation va s'inscrire dans le temps.

**Le SCPN demande en conséquence qu'une réflexion soit impérativement engagée sur la priorisation des missions relevant de ces services, qui ne peuvent être indéfiniment empilées au risque d'une asphyxie et d'une perte patente d'efficacité.**

---

<sup>1</sup> Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation, destiné au recueil d'informations et de témoignages portant sur des individus soupçonnés de déviances radicales.

Il en est d'ailleurs de même s'agissant des moyens accordés, qu'ils soient humains matériels ou juridiques, bien souvent inadaptés ou encore bien trop sous dimensionnés par rapport aux missions et aux degrés d'exigence attendu.

Le SCPN rappelle d'ailleurs que ces réflexions que nous voulons voir traduites rapidement s'inscrivent dans le droit fil d'alertes, exprimées dès les annonces ministérielles de l'été 2013, quant à l'équilibre à rechercher dans l'organisation et le fonctionnement du Renseignement Territorial, sur son périmètre missionnel, comme les relations avec les services partenaires, tant au sein de la Police Nationale qu'à l'extérieur.

Nous souhaitons également évoquer ici la cohérence de la chaîne de renseignement au moment où, après de longues de réformes, les services de renseignement relevant du périmètre du Ministère de l'Intérieur semblent enfin être en voie de stabilisation.

Si le renseignement est aujourd'hui considéré comme une fonction stratégique, il existe de grandes disparités entre les services qui en sont en charge. L'effort récemment consenti pour la DGSI est assurément appréciable, permettant un rattrapage par rapport aux moyens supplémentaires déployés ces dernières années pour les services de renseignement relevant du Ministère de la Défense. Cependant, et puisque le mot renseignement fait désormais parti de leur acronyme, **il conviendrait que le SCRT et la DRPP puissent également bénéficier chacun en ce qui les concerne d'un effort budgétaire pour leur permettre d'assurer de façon efficiente leurs missions et éviter qu'ils ne deviennent les parents pauvres du renseignement.**

Plus encore, pour ancrer ces deux services au monde du renseignement, **il nous paraît indispensable que le SCRT et la DRPP soient intégrés à la communauté du renseignement**<sup>2</sup>. Il s'agit ici non seulement d'une question de cohérence et de reconnaissance mais également la condition indispensable pour permettre aux commissaires de police et aux personnels qui y sont affectés, d'accéder aux formations de l'académie du renseignement, qui contribuerait ainsi, entre autres, à la constitution d'une véritable filière métier.

Sur cet aspect, nous formulerons d'ailleurs très prochainement des propositions, dans le cadre de la refonte de la nomenclature du Corps de Conception et de Direction, pour qu'un parcours progressif et construit puisse être offert à ceux des commissaires de police qui souhaitent pouvoir développer un parcours professionnel dans la filière du renseignement au sein de la Police Nationale. Les outils de gestion de ressources humaines existent pour leur permettre à la fois, au travers d'un déroulement de carrière construit, de développer et d'entretenir les connaissances et compétences indispensables et de bénéficier d'une valorisation via des responsabilités croissantes et reconnues.

Céline BERTHON  
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL  
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY  
Secrétaire Général Adjoint



<sup>2</sup> La communauté française du renseignement comprend la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD), la Direction du Renseignement Militaire (DRM), la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED), la cellule de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN) et la DGSI.